

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 novembre 2022 à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

EST ABSENT

Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
----------------	------------------------

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Finance et trésorerie
 - 2.1. Certificats de crédits
3. Direction générale et ressources humaines
 - 3.1. Politique de respect et d'intégrité de la personne - Autorisation de paiement
 - 3.2. Acquisition - Lot 2 990 087 (Parc de la Sapinière)
4. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 30.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2022-11-366

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 novembre 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2. FINANCE ET TRÉSORERIE

2.1. CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points 3.1 et 3.2.

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2022-11-367

3.1. POLITIQUE DE RESPECT ET D'INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE - AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la plainte en harcèlement psychologique déposée le 1er novembre 2022 contre le conseiller Stéphan Schwab ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que le conseiller puisse être accompagné par un avocat dans le cheminement de cette procédure ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la personne plaignante puisse être accompagnée par un avocat dans le cheminement de cette procédure ;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à traiter avec rigueur et célérité toute plainte en harcèlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement des frais d'avocats inhérents au traitement de ce dossier.

ADOPTÉE

2022-11-368

3.2. ACQUISITION - LOT 2 990 087 (PARC DE LA SAPINIÈRE)

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à acquérir le lot 2 990 087 situé sur la rue de la Sapinière ;

ATTENDU les négociations intervenues entre les parties ;

ATTENDU la promesse d'achat 43691 présentée par la Municipalité en date du 11 novembre 2022 ;

ATTENDU la contre-proposition 77125 reçue le 19 novembre 2022 au montant de 515 000 \$, plus taxes ;

ATTENDU l'acceptation de cette contre-proposition à condition qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal dans les 10 jours suivant l'acceptation des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la contre-proposition 77125 datée du 19 novembre 2022 au montant de 515 000 \$, plus taxes, pour l'acquisition du lot 2 990 087 ;

D'AUTORISER une dépense de 515 000 \$, plus taxes, à même le surplus accumulé non affecté ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer tout acte notarié ou autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-11-369

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 22 novembre 2022 à 18 h 45.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière